

# Cahier des charges

## Chapitre 1 : Dispositions générales

### Art. 1 Objet du cahier des charges

Le cahier des charges définit l'ensemble des tâches inhérentes à la mise en place de cet évènement. Il constitue la « feuille de route » pour l'organisateur.

## Chapitre 2 : Obligations du club organisateur

### Art. 2 Terrain et buts

L'organisateur doit disposer d'un terrain aux dimensions standards, selon les normes de swiss unihockey. Le marquage des zones de but doit être effectué, le terrain sera entouré d'une bande officielle avec des zones de dégagement correctes, selon **annexe 1**.

Les buts utilisés seront autorisés uniquement s'ils correspondent aux caractéristiques des buts homologués pour la catégorie juniors D (120x90cm).

### Art. 3 Equipement sportif

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée :

- d'une horloge de match et d'un système de chronométrage manuel de secours
- d'une sirène ou d'un dispositif analogue bien audible pour signaler la fin d'un match
- d'une table de chronométrage qui sera tenue par des membres de la société organisatrice : 2 personnes par match, au minimum 1 adulte).

### Art. 4 Balles

L'organisateur devra fournir des balles pour le match. Il mettra aussi des balles de réserve à disposition de la table de chronométrage.

### Art. 5 Chasubles/Liquettes

Le Club organisateur n'est pas responsable d'avoir des chasubles/liquettes à disposition.

## **Art. 6 Buvette**

Le club organisateur a l'obligation de mettre à disposition une buvette. Le bénéfice des ventes reste à l'organisateur.

*[note : attention, pour lors des Kids Challenge, l'affluence peut être plus grande et donc il est important que l'ensemble des équipes puissent avoir de quoi manger en milieu de journée]*

Conformément aux règles en vigueur dans le canton de Vaud, les boissons alcoolisées ne peuvent être vendues avant 10h et ne peuvent être vendues aux jeunes de moins de 16 ans.

## **Art. 7 Vestiaires**

La salle doit disposer d'au minimum 2 vestiaires pour les équipes, idéalement d'un vestiaire supplémentaire pour les filles.

## **Art. 8 Organisation médicale**

L'organisateur mettra à disposition du matériel de premiers secours.

Les numéros d'appels d'urgences doivent être affichés à la table de chronométrage ainsi qu'à la buvette.

## **Art. 9 Arbitrage**

**Les meneurs de jeu (arbitres) sont mis à disposition par l'organisateur. De préférence des entraîneurs, des responsables J+S ou des arbitres. Le meneur de jeu joue un rôle important dans la formation des jeunes joueurs, il est le lien entre eux et les entraîneurs. Les organisateurs des journées Kids Challenge sont priés de choisir les bonnes personnes et de les préparer à leur tâche :**

- Prendre connaissance du document « Le rôle du responsable de match » de swiss unihockey et connaître les règles de jeu et mode de jeu des Juniors E
- Se différencier de façon claire des joueurs présents sur le terrain
- Arbitrer de façon à ce que le jeu soit fluide. Si les joueurs ne comprennent pas les explications du responsable de jeu, celui-ci prendra le temps de les expliquer et adaptera son langage en conséquence.

## **Art. 10 Directives et règles de jeu**

L'organisateur met à disposition de la table de chronométrage :

- Les directives et règles de jeu.
- Le document de SU « Le rôle du responsable de match »



## **Art. 11 Feuille de résultats et distribution des prix**

La feuille de résultat est gérée par la table de chronométrage.

A la fin de chaque match, la table de chronométrage note les résultats sur la feuille qui a été préalablement transmise au club organisateur, par le responsable du KIDS Challenge, et veille que les responsables d'équipe et de jeu signent la feuille des résultats.

A la fin du dernier match, un classement est établi. Le classement et l'éventuelle distribution des prix sont gérés par le Club organisateur.

**La feuille de résultats doit être envoyée par mail directement à l'adresse :**

**[kids-challenge@uhcbegnins.ch](mailto:kids-challenge@uhcbegnins.ch)**

